

M.
Sociétaire /souscripteur
n°

Assurance

Objets : couverture des risques sanitaires et matériels provoqués par les compteurs intelligents - demande de précisions sur la protection juridique

Je souhaiterais que vous puissiez m'indiquer de manière détaillée par retour si ma police d'assurance couvre :

- **les risques sanitaires** provoqués par les compteurs intelligents générateurs de champs électromagnétiques
- compteurs d'eau avec émission de type GSM
- compteurs à gaz (système Gazpar) avec émission de type GSM
- compteurs électriques (système Linky) avec courants porteurs en ligne imposés
- **les risques matériels** sur les compteurs électriques pour lesquels j'ai déjà été informé de la survenue d'incidents et d'incendies.

Dans le cas d'une réponse négative de votre part, et en cas de problèmes liés à ces installations, la protection juridique :

- Peut-elle toutefois être activée en cas d'action juridique contre l'installateur ?
- Interviendra-t-elle si je n'ai pas informé de mon refus de ces compteurs par lettre recommandée avec accusé de réception les responsables de l'installation mon refus ?
- Quelle est la procédure pour une prise en charge ?

Dans l'attente d'une prochaine réponse, veuillez agréer, monsieur, madame, l'expression de mes sentiments distingués.